

La lettre du SNUipp Isère

Lundi 6 octobre 2008

Merci de communiquer cette lettre aux collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

Sommaire

- Atteinte au droit de grève : notre réponse à l'Inspectrice d'académie : pas de rétractation à faire
- Grève du 7 octobre : lettre aux parents

■ Atteinte au droit de grève : réponse à l'IA : pas de rétractation à faire

Toutes les écoles ont été destinataires hier, dimanche, d'un courrier étonnant de l'Inspectrice d'académie. Elle demande, par l'intermédiaire de son secrétaire général, aux collègues souhaitant revenir sur leur intention de faire grève de le signaler à leur IEN avant demain midi. Non seulement cela n'a aucun sens mais cela est en dehors de toute réglementation. Si vous êtes dans cette situation, vous n'avez pas à répondre.

Nous avons répondu en ce sens à l'Inspectrice d'académie :

... « Ce dimanche à 16 heures, un courrier de votre part, signé par délégation du secrétaire général de l'Inspection académique a été envoyé dans les écoles Nous sommes très surpris de sa teneur : vous demandez aux collègues qui reviendraient sur l'intention de faire grève qu'ils vous ont déclarée de le signaler à leur IEN avant mardi midi.

Les déclarations d'intention sont faites uniquement dans la perspective de l'organisation du SMA. La circulaire précise qu'un enseignant peut **librement** revenir sur son intention mais nullement qu'il doit en informer sa hiérarchie. L'article L133-5 précise, lui, que ces déclarations sont couvertes par le secret professionnel et ne peuvent être utilisées que pour l'organisation du service d'accueil. Qu'est-ce qu'une information aux IEN le mardi midi changera dans l'organisation du SMA ? Par contre nous souhaitons savoir, et nos collègues aussi, comment sera organisé le « recensement » des grévistes. En effet, il ne peut être effectué sur la base des déclarations d'intention ; ce serait contraire aux textes réglementaires.

Cette loi du 20 août et la circulaire du 26 août restreignent de façon considérable notre droit de grève pourtant inscrit dans la Constitution depuis 1946. Le courrier, que vous adressez aux écoles ce jour, nous semble en aggraver encore les effets. » ...

Pour lire l'intégralité de la lettre cliquez sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article535>

■ Grève du 7 octobre : lettre aux parents

Vous avez été nombreux à nous demander une lettre aux parents pour la grève de demain.

En voilà une à télécharger sur notre site :

http://38.snuipp.fr/IMG/pdf/Aux_parents_de_nos_eleves_7_octobre_2008.pdf

Pensez à nous envoyer les états de grévistes dans votre école à snu38@snuipp.fr

Pour lire tous nos articles sur la grève du 7 octobre :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article533>

Rappel : manifestation départ à 14 heures place de la gare SNCF à Grenoble

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr